

CIRCULAIRE N° 1767

DU 26/02/2007

Objet : Composition des jurys de qualification

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Secondaire spécialisé

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement Secondaire spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;

Pour information

- Au service de l'Inspection.
- Au service de Vérification.

Autorités : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Signataire : Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale
Gestionnaires : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Personne(s) ressource(s) : Liliane VAN DEN STEEN

Rue A.Lavallée,1
1080 Bruxelles

Tel : 02/690.84.12 Mail : liliane.vandensteen@cfwb.be

Référence facultative :

Renvois :

Nombre de pages : 2 page +5annexes

Téléphone pour duplicata

Mots-clés :

Objet : Composition des jurys de qualification

Vous trouverez en annexe le modèle à utiliser pour les épreuves prévues pour l'année scolaire 2006-2007.

Annexe 1 : Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 5^{ème} année de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Annexe 2 : Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 6^{ème} année de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Annexe 3 : Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 2^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Annexe 4 : Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 3^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

Annexe 5 : Composition de jury de qualification de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 - Jury chargé de procéder aux épreuves de qualification, établi conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 juin 1984, tel qu'il a été modifié.

Pour l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et conformément à l'article 58 du décret organisant l'enseignement spécialisé, le jury de qualification est composé de membres du conseil de classe élargi à des membres extérieurs à l'établissement.

Le jury se compose **OBLIGATOIREMENT** de **TOUTES** les personnes suivantes :

A. Le *président* (le chef d'établissement ou son délégué) ;

B. Membres du conseil de classe

- Le titulaire de classe ;
- Les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle ;
- Au moins un professeur de cours généraux (autre que le titulaire de classe).

C. Au moins 2 membres extérieurs (le nombre de membres extérieurs doit être inférieur au nombre de membres du conseil de classe).

Le jury peut comprendre facultativement les autres membres du conseil de classe

Remarques

- Un membre du conseil de classe, repris dans le jury de qualification, ne peut être désigné comme délégué du chef d'établissement.
- Veuillez à utiliser le bon modèle (accessible sur le site www.adm.cfwb.be)
- Veuillez à reprendre le **BON INTITULE** complet de la formation.
- Les compositions de jury seront adressées en **DEUX exemplaires originaux** pour le **5 mars** à l'adresse suivante :

<p>Direction générale de l'enseignement obligatoire Rue A. Lavallée, 1 (bureau 2F243 Madame LilianeVAN DEN STEEN) 1080 Bruxelles</p>

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Dénomination et adresse de l'établissement :

Section:

Finalité:

Année scolaire :

Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :

Président du jury :chef d'établissement.

Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :

- 1. Le titulaire de classe :
2.
3.
4.
5.

Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession) :

- 1.
2.
3.
4.

Délégué du chef d'établissement :

En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par.....(Nom, prénom, fonction).

Établi en deux exemplaires originaux, le
Le chef d'établissement,

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Dénomination et adresse de l'établissement :

Section:

Finalité:

6ème de perfectionnement :

Année scolaire :

Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :

Président du jury :, chef d'établissement.

Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :

- 1. Le titulaire de classe :
2.
3.
4.
5.

Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession) :

- 1.
2.
3.
4.

Délégué du chef d'établissement :

En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par.....(Nom, prénom, fonction).

Établi en deux exemplaires originaux, le
Le chef d'établissement,

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Dénomination et adresse de l'établissement :

Secteur professionnel :

Groupe professionnel :

Année scolaire :

Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :

Président du jury :, chef d'établissement.

Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :

- 1. Le titulaire de classe :
2.
3.
4.
5.

Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession) :

- 1.
2.
3.
4.

Délégué du chef d'établissement :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par.....(Nom, prénom, fonction).

Établi en deux exemplaires originaux, le
Le chef d'établissement,

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Dénomination et adresse de l'établissement :

Secteur professionnel :

Groupe professionnel :

Métier :

Année scolaire :

Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :

Président du jury :, chef d'établissement.

Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :

- 1. Le titulaire de classe :
2.
3.
4.
5.

Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession) :

- 1.
2.
3.
4.

Délégué du chef d'établissement :

En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par.....(Nom, prénom, fonction).

Établi en deux exemplaires originaux, le
Le chef d'établissement,

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 4**Dénomination et adresse de l'établissement :**

.....

.....

Enseignement du 3^{ème} degré: (technique ou professionnel)**Secteur :****Option :****Années d'études :****Année scolaire :**

Le jury de qualification chargé de procéder aux épreuves de qualification, établi conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 juin 1984, tel qu'il a été modifié, est composé comme suit :

Président:Membres du personnel enseignant

Nom et prénom

Matières enseignées et années d'études

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Membres étrangers

Nom et prénom

Compétence

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Délégué du chef d'établissement :

En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par (Nom, prénom, fonction).....

.....

Etabli en deux exemplaires, le.....

Le chef d'établissement,